

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 019_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DE L'ARSENAL DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN « ESPACE SANTE » OU D'UNE « MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE » : AUTORISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION PAR LE CIAS FLANDRE-LYS ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION.

VU :

Le code général des collectivités territoriales,

Les statuts de la Communauté de communes de Flandre Lys,

La délibération du conseil communautaire de la CCFL en date du 22 mars 2018 actant l'intégration au CIAS de l'action sociale « Définition d'une politique locale de santé sur le territoire à travers le soutien à la création ou au développement de Maisons de santé pluridisciplinaires »,

La délibération n°2020-2026/CIAS-FL005 en date du 27/08/2020 du Conseil d'administration du conseil intercommunal d'action sociale de Flandre Lys portant création d'un « espace santé » ou « maison de santé pluriprofessionnelle » sur la commune d'Haverskerque,

CONSIDERANT :

Le souhait de la commune d'Haverskerque de réhabiliter le bâtiment situé au 205 rue de l'Eglise (section A n°1821) par un « espace santé » ou une « maison de santé pluriprofessionnelle »,

Le projet de mise à disposition par la commune au CIAS Flandre Lys du bâtiment de l'Arsenal pour la réalisation de ces travaux,

ETANT PRECISE que cette mise à disposition à titre gratuit s'effectue sans transfert de propriété mais seulement le transfert de droits et d'obligations du propriétaire permettant au CIAS d'exercer les compétences qui lui sont dévolues ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **AUTORISER** la rédaction d'un procès-verbal concernant la mise à disposition du bâtiment par un huissier, validé par Maître BONTE,
- **AUTORISER** le CIAS Flandre Lys à réhabiliter le bâtiment de l'Arsenal et à lancer le programme des travaux,
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents utiles à la bonne exécution de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215902933-20210402-019_2021-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902933-20210402-019_2021-DE